

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 2008-0713/PR/MEIFP portant nomination des membres du Conseil National du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle.

n° 2008-0713/PR/MEIFP

Ministère
MINISTÈRE DE L'EMPLOI, DE L'INSERTION ET DE LA
FORMATION PROFESSIONNELLE

Date de publication
8 octobre 2008

Numéro JO
n° 19 du 15/10/2008

Date du numéro
15 octobre 2008

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT VU La Constitution du 15 septembre 1992

VU La Loi n°133/AN/05/5eme L portant code du travail

VU La Loi n°75/AN/00/4ème L portant organisation du Ministère de l'Emploi et de la Solidarité Nationale

VU Le Décret n°2008-0083/PRE du 26 mars 2008 portant nomination du Premier Ministre

VU Le Décret n°2008-0084/PRE du 27 mars 2008 portant nomination des membres du Gouvernement

VU Le Décret n°2008-0023/PR/MESN portant conditions d'Organisation et de Fonctionnement du Conseil National du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle

SUR Proposition du Ministre de l'Emploi, de l'Insertion et de la Formation Professionnelle

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 23 Septembre 2008.

TEXTE INTÉGRAL

Article 1

Le Conseil National du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (CNTEFP) est présidé par le Ministre de l'Emploi ou son représentant. La liste des membres du Conseil National du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle est composée comme suit : * Les représentants de l'Etat : Représentants du Ministère de l'Emploi, de l'Insertion et de la Formation Professionnelle

- M. GUEDI ABSIEH HOUSSEIN, directeur du travail et des relations avec les partenaires sociaux
- M. ALI MOHAMED KAMIL, directeur de l'agence nationale de l'emploi, de la formation et de l'insertion professionnelle
-

M. MOHAMED IBRAHIM MOHAMED, chef de service insertion

- M. AHMED HOUSSEIN HASSAN, directeur de l'Organisme de Protection Social. * Représentants de l'Assemblée Nationale
- Mme DEGMO MOHAMED ISSACK
- M. ISMAEL APTIDON YONIS. * Représentants des Employeurs
- Mme HIKMAT DAOUD
- M. LUC MARILL
- M. ANDRE MASSIDA
- M. HOUSSEIN MAHAMOUD
- M. LUC BEISO
- M. GAMIL ABDOULKARIM. * Représentants des Organisations Syndicales :L'Union Générale des Travailleurs Djiboutiens
- M. ABDO SIKIEH DIRIEH
- M. ABDOULKADER LADIEH
- Mme SAADA HASSAN IBRAHIM.L'Union Djiboutienne du Travail
- M. MOHAMED YOUSOUF MOHAMED
- ISMAEL ABDI AMIR
- ABDOULRAZACK HARED FARAH.

Article 2

Le présent arrêté prend effet à compter du 08 octobre 2008, sera publié au Journal Officiel de la République de Djibouti.

*Le Président de la République
chef du Gouvernement*

ISMAÏL OMAR GUELLEH